



Formation VTC à distance

Par **whitejazz**, le **02/03/2016** à **18:41**

Bonsoir,

Je me suis inscrit lundi par téléphone à une formation préparant à l'examen de chauffeur VTC. Il s'agit d'une formation e-learning dispensée par la société de grande remise Cinq-S. Je connaissais le prix (544 euros), le contenu proposé, mais je n'ai à aucun moment signé le moindre contrat (je reconnais ne pas avoir agi prudemment). En outre, le logiciel censé offrir des supports de cours et des examens blancs s'est bloqué après à peine une heure d'utilisation: impossible de poursuivre les modules au programme. Aucune interaction avec un conseiller en ligne n'est possible, et j'ai bien l'impression de ne pas être le seul à trouver la formation totalement ratée. Après plusieurs appels téléphoniques et mails sans réponse hier, j'ai adressé aujourd'hui même un courrier recommandé avec AR demandant le remboursement de la formation, je me suis même déplacé auprès du siège parisien de la DGCCRF. Puis-je faire jouer la nullité du contrat, sachant paradoxalement qu'il n'existe pas, ou dois-je envisager d'autres arguments tel que la rétractation dans le cadre d'une vente à distance que j'ai invoquée dans mon recommandé? Un peu de vos lumières juridiques ne serait pas de trop, merci d'avance de vos réponses.